

SEANCE DU 5 FEVRIER 2018

Le cinq février deux mil dix huit, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 29 Janvier 2018.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Olivier GUERVILLY, Marie Annick HAMON.

Etaient absents : Joël PIRIOU qui a donné procuration à Arnaud LE BRAS, Stéphane BASSET, Soizig OLLIVIER PAGE, Patrick HERVE (excusé)

Secrétaire de séance : Claude PIRIOU.

N° 01.02.2018 : AIDE A LA DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Intervention de Mr PAUGAM, attaché au développement commercial de la Poste
Et Clet LE NORMAND – Pré-diagnostic sur la qualité des adresses sur la commune

Suite à une étude menée sur le terrain, Mr PAUGAM fait un compte rendu sur la qualité de l'adresse sur la commune. Il s'avère qu'il existe plusieurs anomalies en qualité de dénomination et de numérotation des voies. 16 voies présentent des défauts de numérotation. Afin d'améliorer cette situation, la poste propose un accompagnement sur cette démarche qualité. La prestation se déroulerait sur 3 ou 4 mois.

Le coût de cette prestation audit et conseil et réalisation du projet d'adressage s'élève à la somme de 5 100 € H.T.

Considérant les enjeux liés à la qualité des adresses (secours, courrier, livraison ...)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de retenir la proposition de la Poste pour l'aide à la dénomination et numérotation des voies avec prestations « audit & conseil et réalisation du projet d'adressage »
pour un montant hors taxes de 5 100 €
- mandate le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

Ensuite il faudra prévoir de changer les plaques de numérotation des habitations.

Yannick BOUGET, Maire, propose une minute de silence à la mémoire de
Mr Gérard Le Caër, Maire de Bégard chef lieu de notre canton.

D.P.U.

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître PATARIN Delphine, notaire à PONTRIEUX.

Elle concerne :

- Une maison d'habitation sise Kérouzéver

Cette vente n'intéresse pas la commune.

N° 02.02.2018 : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Mr HAMON Vincent - **Poul Joly SAINT-CLET**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Préfet a pris un arrêté portant ouverture d'une enquête publique du 22 Janvier 2018 au 18 Février 2018 suite à la demande présentée par Monsieur Vincent Hamon au titre de l'installation classée soumise à enregistrement afin d'être autorisé à exploiter un élevage porcin de 724 places pour animaux équivalents au 2 Poul Joly à SAINT-CLET.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Marie Annick Hamon intéressée par cette affaire se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- 1 abstention
- 7 voix POUR

- Emet un avis favorable à la demande présentée par Mr Vincent Hamon.

N° 03.02.2018 : INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le maire informe l'assemblée que suite au changement de comptable public, il y a lieu de délibérer sur l'indemnité au nouveau receveur municipal.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil de d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

. que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur André GUYOT, receveur municipal, à compter du 1er janvier 2017,

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 Euros.

ACQUISITION DE MATERIEL

Le maire indique à l'assemblée que suite au vol au local technique et à la visite de l'expert l'assurance propose de rembourser le matériel volé à hauteur d'environ 4 800 €.

Le maire présente divers devis pour le remplacement de l'ensemble du matériel volé.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de l'outillage et matériel divers auprès de Pontrieux Motoculture et Distri Vert de Pontrieux.

Le maire fait part à l'assemblée que le chalet mis à la disposition de la pétanque au terrain des sports a été endommagé. Mr Bernard Floury a constaté que des boules et des boissons ont été dérobées. Une plainte a été déposée.

Le maire souhaiterait que les élus circulent de temps en temps au terrain des sports afin de limiter des délits.

N° 04.02.2018 : MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du SDE 22 concernant l'entretien des installations d'éclairage public sur la commune qui nous fait part de l'état de vétusté de notre réseau. Il présente une étude pour la rénovation de 3 foyers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le projet de remplacement des foyers présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 040 € Hors Taxes.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant Hors Taxes de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

AFFAIRES DIVERSES

Terrain de Mme OURY

Le maire donne lecture d'un courrier de Mme Oury concernant la transaction avec la commune. Elle souhaiterait un temps de réflexion et s'interroge sur la clôture qui serait posée. Une réponse écrite lui sera adressée, le conseil municipal souhaitant une réponse pour la prochaine réunion.

Ecole Roger Mary

Le maire donne lecture d'un courrier de la directrice concernant les exercices intrusion. Toutes les portes de l'école doivent être fermées et verrouillées. Une porte en bois n'a pu être fermée. Le maire précise qu'un devis va être demandé pour procéder au remplacement.

Courrier de Mme Padiou

Le maire donne lecture d'un courrier de Mme Padiou concernant le rejet d'eaux pluviales venant du terrain de moto cross.

L'assemblée Générale de l'AMVTT a eu lieu le 2 février. Le maire est intervenu. Une solution devra être trouvée afin d'améliorer cette situation.

N° 05.02.2018 : BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Le maire indique à l'assemblée que le contrat annuel d'hébergement pour la gestion des prêts de livres et autres à la bibliothèque-médiathèque arrive à échéance. Il présente un devis d'un montant de 680 € Hors Taxes de la société PMB services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide du renouvellement du contrat annuel d'hébergement au prix de 650 € hors taxes auprès de la société PMB Services

Salle polyvalente

Le rideau de scène de la salle polyvalente a été réparé par l'entreprise 2REL de Paimpol pour un montant Hors Taxes de 498 €.

Une réfection de la salle polyvalente et de la mairie serait à prévoir en 2019.

Remerciements de la famille MILON Michel pour le décès qui l'a touchée.

Suite à la demande de plusieurs parents signalée par Patrick HERVE, le point du ramassage scolaire des élèves venant du collège s'effectue à nouveau sur la place d'Armor.